

6.—Principales marchandises embarquées et débarquées dans les six principaux ports, 1955 et 1956—fin

Ports et marchandises	1955			1956		
	Entrées	Sorties	Total	Entrées	Sorties	Total
	tonnes			tonnes		
Saint-Jean						
Céréales.....	—	693,591	693,591	109	859,551	859,660
Mazout.....	390,179	26,161	416,340	430,708	37,343	468,051
Sucre brut.....	207,635	2,794	210,429	229,340	—	229,340
Essence.....	176,906	24,791	201,697	180,006	25,721	205,727
Papier-journal.....	—	108,903	108,903	—	103,000	103,000
Tourteaux et farine oléagineux.....	—	58,123	58,123	—	100,203	100,203
Bois d'œuvre (planches, madriers et bois à parquet) et bois équarri	8,978	122,427	131,405	7,990	82,226	90,216
Farine de blé.....	4	116,061	116,065	—	88,368	88,368
Véhicules automobiles et pièces...	33,426	16,679	50,105	46,060	14,297	60,357
Total, marchandises de plus de 50,000 tonnes en 1956.....	817,128	1,169,536	1,986,658	894,213	1,310,709	2,204,922
Total, toutes marchandises...	1,153,193	1,673,335	2,826,528	1,295,858	1,761,393	3,057,251

Cales sèches.—Le ministère fédéral des Travaux publics possède cinq cales sèches, une à Kingston (Ont.), deux à Lauzon (P.Q.) et deux à Esquimalt (C.-B.). La cale sèche de Kingston est louée à la *Kingston Shipbuilding and Engineering Company of Kingston*. L'ancienne cale sèche d'Esquimalt, cédée temporairement au ministère de la Défense nationale le 1^{er} novembre 1934, reviendra au ministère des Travaux publics lorsqu'on en aura besoin pour le commerce. Chacune des grandes cales sèches de Lauzon et d'Esquimalt peut être divisée pour la réparation des petits navires. La cale de Lauzon a coûté environ \$4,500,000 et celle d'Esquimalt, sept millions.

7.—Dimensions des cales sèches fédérales

Endroit	Longueur	Largeur			Profondeur de l'eau au radier	Hauteur de la marée	
		Couronnement	Fond	Entrée		Au printemps	Aux mortes-eaux
	pieds	pieds	pieds	pieds	pieds	pieds	pieds
Lauzon (P.Q.), Champlain.....	1,150.0	120.0	105.0	120.0	40.0 E.H.	18	13.3
Lauzon (P.Q.) Lorne.....	600.3	100.0	59.5	62.0	25.7 E.H.	18	13.3
Esquimalt (C.-B.) ancien bassin.....	450.8 ¹	90.0	41.0	65.0	28.8 E.H. ²	7 à 10	3 à 8
Esquimalt (C.-B.).....	1,173.8	149.0	126.0	135.0	40.0 E.B.	7 à 10	3 à 8
Kingston (Ont.) ³	370.0	55.0	47.0	55.0	16.8½ E.B.	—	—

¹ Du pan du bateau-porte au pan vertical à la tête, 481.0 pieds; longueur du support sur lequel reposent les tins, 403.5 pieds. ² Au-dessus des tins à marée haute de 10 pieds, 26.1 pieds. ³ Louée à la *Canadian Shipbuilding and Engineering Company, Kingston*.

8.—Dimensions et coût des cales sèches subventionnées en vertu de la loi de 1910 sur les subventions de bassins de radoub

Endroit	Longueur	Largeur	Profondeur au dessus du radier	Coût total	Subventions
				\$	
Collingwood, n° 1 (Ont.).....	518.3	59.8	15.5	500,000	1
Collingwood, n° 2 (Ont.).....	412.0	95.0	16.0	306,965	1
Port-Arthur (Ont.).....	701.0	77.5	16.2	1,258,050	1
Montréal (P.Q.) (bassin flottant) <i>Duke of Connaught</i>	601.0	98.0	38.0	3,000,000	1
Saint-Jean (N.-B.).....	1,157.8	131.5	40.3	5,500,000	4½% pendant 35 ans
Vancouver-Nord (C.-B.) (bassin flottant).....	556.5	98.0	28.0 ²	2,500,000	4½% pendant 35 ans

¹ Les subventions ont toutes été payées.

² Au-dessus du radier (E.H.).